

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1629

Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2015 : attribution de subventions d'un montant total de 160 922 euros (illuminations) et 20 630 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme BOUZERDA Fouziya

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1629 - FETES DE FIN D'ANNEE - ILLUMINATIONS ET ANIMATIONS 2015 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'UN MONTANT TOTAL DE 160 922 EUROS (ILLUMINATIONS) ET 20 630 EUROS (ANIMATIONS) AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS - APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.

La Ville de Lyon a pris en compte les demandes des associations désireuses de participer aux manifestations de fin d'année et apportera, comme habituellement, son concours à ces opérations, très populaires, qui permettent de valoriser les différents quartiers commerçants de la ville.

### **I - Illuminations de fin d'année**

La mise en lumière des rues pourra être effectuée à partir 20 novembre, la date d'extinction étant fixée au 3 janvier inclus.

L'organisation de cet événement a fait l'objet d'une large consultation auprès des commerçants, artisans et représentants des arrondissements. En outre, afin d'améliorer la qualité des installations une action de sensibilisation a été menée, comme l'année précédente, auprès des entreprises d'électricité.

Le montant final de chaque subvention, limité à 20 000 €, correspond à 50 % de celui des factures acquittées pour les illuminations 2014. Les subventions sont versées en deux temps.

Tout d'abord une avance, correspondant :

- pour les associations ayant réalisé des illuminations en 2014 à 50 % du plus faible montant entre celui, TTC, des dépenses intervenues à ce titre en 2014 et celui, TTC des devis 2015 ;
- pour les associations n'ayant pas réalisé d'illuminations en 2014, à 25 % du montant TTC des devis 2015.

Ensuite un éventuel solde, si le montant de l'avance est inférieur à 50 % du montant des factures acquittées par l'association au titre des illuminations 2015 et à 20 000 €. Dès le mois de janvier et avant une date déterminée par ses services, les associations sont invitées à transmettre à la Ville de Lyon l'ensemble de ces factures. Le versement du solde interviendra, le cas échéant, le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

En cas d'éventuels versements excédentaires supérieurs à 5 € constatés après réception des factures TTC des illuminations 2015 ou, au plus tard, à l'expiration de la date limite de transmission de ces dernières, une déduction sera opérée pour la manifestation 2016. En l'absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2016, formalisée par la production d'un dossier de demande complet dans les délais fixés par les services de la Ville de Lyon, par le bénéficiaire du versement excédentaire, celui-ci sera tenu de procéder au remboursement de ce dernier s'il est supérieur à 5 €.

## **II - Animations de fin d'année**

Les animations de fin d'année sont organisées par les associations de commerçants ayant présenté un projet en lien avec les fêtes de fin d'année.

Les subventions proposées correspondent à 30 % du montant TTC du devis 2015, plafonnées à 3 000 €.

Dès le mois de janvier, les associations sont invitées à transmettre à la Ville de Lyon l'ensemble des factures relatives aux animations de fin d'année.

En cas d'éventuels versements excédentaires supérieurs à 5 € constatés après réception des factures TTC des animations 2015 ou, au plus tard, à l'expiration de la date limite de transmission de ces dernières, une déduction sera opérée pour la manifestation 2016. En l'absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2016, formalisée par la production d'un dossier de demande complet, dans les délais fixés par les services de la Ville de Lyon, par le bénéficiaire du versement excédentaire, celui-ci sera tenu de procéder au remboursement de ce dernier s'il est supérieur à 5 €.

Dans le cas où une association renoncerait à son projet d'illumination ou d'animation après l'adoption de la présente délibération, la Ville de Lyon émettra un titre de recette pour obtenir le remboursement de la subvention ou ne versera pas la subvention si le mandat n'a pas encore été émis.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

## **DELIBERE**

1- Les subventions d'un montant total de 160 922 € sont allouées aux associations décrites dans le tableau ci-dessous, pour la mise en place des décorations lumineuses :

<b>Arr.</b>	<b>Association</b>	<b>Siège Social</b>	<b>Montant de la subvention en €</b>
1 <sup>er</sup>	Association « la Nouvelle Vie de la rue Saint Catherine »	13, rue Sainte Catherine – 69001 Lyon	488
1 <sup>er</sup>	Village des Créateurs du Passage Thiaffait	Passage Thiaffait – 19, rue René Leynaud – 69001 Lyon	2 233
1 <sup>er</sup>	Association du marché de la Croix Rousse	5, chemin Petit – 69300 Caluire et Cuire	1 083
2 <sup>e</sup>	Commerçants Rue Emile Zola	18, rue Emile Zola – 69002 Lyon	5 794
2 <sup>e</sup>	Commerçants Rue Ancienne Préfecture	10, rue de l' Ancienne Préfecture – 69002 Lyon	2 902
2 <sup>e</sup>	Charité Bellecour	Chez SARL Matuvu – 43, rue de la Charité – 69002 Lyon	2 916
2 <sup>e</sup>	Association des commerçants du Passage de l' Argue - ACPA	Chez Lisette Pizzi – 38, passage de l' Argue – 69002 Lyon	3 703
2 <sup>e</sup>	Commerçants rue Gasparin	14, rue Gasparin – 69002 Lyon	3 906
2 <sup>e</sup>	Quartier Auguste Comte	39, rue Auguste Comte – 69002 Lyon	4 659
2 <sup>e</sup>	Le Petit Bellecour (ex Rue du Plat)	Chez Alter Ego Musics – 30, rue du Plat - 69002 Lyon	1 547
2 <sup>e</sup>	Association « Quai des Délices »	3, rue de Sèze – 69006 Lyon	210
2 <sup>e</sup>	Association des Commerçants de la rue Victor Hugo	Mairie du 2 <sup>e</sup> – 2, rue d'Enghien – 69002 Lyon	1 249
3 <sup>e</sup>	Commerçants Cours Gambetta	21 cours Gambetta – 69003 Lyon	6 210
3 <sup>e</sup>	Commerçants Vilette Paul Bert	83, rue Etienne Richerand – 69003 Lyon	4 686
3 <sup>e</sup>	Boutiques du Cœur de Monchat	72, cours du Docteur Long – 69003 Lyon	10 428
3 <sup>e</sup>	ACCOUR VIT	54, cours Richard Vitton- 69003 Lyon	4 707
3 <sup>e</sup>	Quartier Préfecture	32, cours de la Liberté - 69003 Lyon	9 831
3 <sup>e</sup>	Associations des Commerçants des Halles Paul Bocuse	102, cours Lafayette - 69003 Lyon	8 520
4 <sup>e</sup>	Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-	14, rue Pailleron – 69004 Lyon	12 583

	Rousse		
5 <sup>e</sup>	ACVL	MJC – 5, place Saint Jean - 69005 Lyon	859
5 <sup>e</sup>	ASPROPO	Mairie du 5 <sup>e</sup> – 14, rue Docteur Edmond Locard - 69005 Lyon	3 398
5 <sup>e</sup>	Association des Commerçants de St Just St Irénée Fourvière	23, rue des Chevaucheurs - 69005 Lyon	3 794
6 <sup>e</sup>	Carré Roosevelt Rive Gauche	Mairie du 6 <sup>e</sup> arr. – 33 rue Bossuet – 69006 Lyon	14 512
6 <sup>e</sup>	Carré Foch	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône – 58 avenue Maréchal Foch – 69006 Lyon	4 606
6 <sup>e</sup>	Commerçants Saxe Saint-Pothin	Chez M. Alain Peyret – 10 avenue Maréchal de Saxe – 69006 Lyon	19 599
6 <sup>e</sup>	Vitton Actions	33, rue Bossuet – 69006 Lyon	1 440
6 <sup>e</sup>	Lafayette Commerces	15, cours Lafayette - 69006 Lyon	4 276
6 <sup>e</sup>	Union des Commerçants Tête d'Or - UCTO	36, rue Tête d'Or – 69006 Lyon	1 355
7 <sup>e</sup>	Gerland Commerces	37, place des Pavillons - 69007 Lyon	1 409
8 <sup>e</sup>	UCAM	64, avenue des Frères Lumière – 69008 Lyon	10 000
9 <sup>e</sup>	Centre 9 C'est Neuf	16, rue Saint-Pierre de Vaise - 69009 Lyon	8 019
<b>TOTAL</b>			<b>160 922</b>

2- Les subventions d'un montant total de 20 630 € sont allouées aux associations décrites dans le tableau ci-dessous, pour l'organisation des animations de fin d'année :

Arr.	Association	Siège Social	Montant de la subvention en €
1 <sup>er</sup>	Arts Pentes	22, rue René Leynaud – 69001 Lyon	3 000
2 <sup>e</sup>	Commerçants Passage de l'Argue	69, Passage de l'Argue - 69002 Lyon	868
2 <sup>e</sup>	Association « Quai des Délices »	3, rue de Sèze – 69006 Lyon	218
2 <sup>e</sup>	Le Petit Bellecour (ex Rue du Plat)	Chez Alter Ego Musics – 30, rue du Plat - 69002 Lyon	482
3 <sup>e</sup>	Commerçants Vilette Paul Bert	83, rue Etienne Richerand – 69003 Lyon	279

3 <sup>e</sup>	Boutiques du Cœur de Monchat	72, cours du Docteur Long – 69003 Lyon	1 774
3 <sup>e</sup>	Quartier Préfecture	32, cours de la Liberté - 69003 Lyon	1 200
3 <sup>e</sup>	ACCOURVIT	54, cours Richard Vitton- 69003 Lyon	1 267
4 <sup>e</sup>	Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse	14, rue Pailleron - 69004 Lyon	3 000
6 <sup>e</sup>	Commerçants Saxe Saint-Pothin	Chez M. Alain Peyret – 10 avenue Maréchal de Saxe - 69006 Lyon	1 530
6 <sup>e</sup>	Union des Commerçants Tête d'Or	36, rue Tête d'Or – 69006 Lyon	770
7 <sup>e</sup>	Gerland Commerces	37, place des Pavillons - 69007 Lyon	686
8 <sup>e</sup>	Comité des Fêtes de Monplaisir	25, avenue des Frères Lumière - 69008 Lyon	3 000
8 <sup>e</sup>	UCAM	64, avenue des Frères Lumière – 69008 Lyon	2 556
<b>TOTAL</b>			<b>20 630</b>

3- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les Associations Lyon Côté Croix-Rousse, UCAM et Village des Créateurs, sont approuvées.

4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2015 :

- soit : 160 922 € sur le programme ANIMATIONS, opération ILLUM, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65, ligne de crédit 51971 ;

- soit : 20 630 € sur le programme ANIMATIONS, opération ANICCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65, ligne de crédit 51975.

(Et ont signé les membres présents)  
 Pour extrait conforme,  
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA